

Du vingt huit novembre an mil huit cent soixante-douze, à deux heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Dominique Jean Blaise portant le N° 40
 a été tracé sur le Registre de l'état civil de cette commune, décédé
 la en exécution de l'article 80, à deux heures du soir, profession
 d' par moi Joseph âgé de Prune né à adjoint délégué
 département d' domicilié à la Gacelle d. La Gacelle
 fil de par moi Joseph et Prune d. La Gacelle
 commune et La Gacelle d. La Gacelle 1872
 a adjoint chargé de l'état civil

Sur la déclaration à moi faite par
 âgé de _____ ans, profession d. _____ domicilié à _____
 qui a dit être _____ d' _____ et par _____
 âgé de _____ ans, profession d. _____
 domicilié à _____ qui a dit être _____ d' _____
 Et ont les déclarants,
 Constaté, suivant la loi par moi

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Du vingt huit novembre an mil huit cent soixante-douze, à deux heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Maur Joseph Marie Fournier
Cabotane
 le jeu d'heur à vingt heures du soir, profession
 d' adjudant ambulant âgé de soixante sept ans né à La Gacelle
 département d' La Gacelle domicilié à La Gacelle
 fil de par moi Joseph et Prune d. La Gacelle
 et de Maur Joseph Marie Fournier son épouse
 vivante cultivateur, Domicilié à La Gacelle (sans)

Sur la déclaration à moi faite par Musson Joseph d. La Gacelle
 âgé de vingt cinq ans, profession d. musson domicilié à La Gacelle
 qui a dit être adjudant ambulant du défunt et par Joseph
 âgé de vingt cinq ans, profession d. musson
 domicilié à La Gacelle qui a dit être adjudant ambulant d' _____ d' _____
 Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi par moi Joseph Fournier adjoint délégué par M. Musson
La Gacelle
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Du vingt huit novembre an mil huit cent soixante-douze, à deux heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Jean Laurent Guéil épouse
de Marie Fournier
 le jeu d'heur à une heure du soir, profession
 d' adjudant ambulant âgé de quarante un ans né à La Gacelle
 département d' La Gacelle domicilié à La Gacelle
 fil de par moi Jean et Prune d. La Gacelle
 et de Jean d. La Gacelle
 en son vivant sans profession, Domicilié à La Gacelle (sans)

Sur la déclaration à moi faite par Dussac Marie
 âgé de vingt cinq ans, profession d. musson domicilié à La Gacelle
 qui a dit être adjudant ambulant d' _____ et par Joseph
 âgé de soixante sept ans, profession d. musson
 domicilié à La Gacelle qui a dit être adjudant ambulant d' _____
 Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi par moi Joseph Fournier adjoint délégué
par M. Musson le jeu d'heur d. La Gacelle
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Du vingt huit novembre an mil huit cent soixante-douze, à deux heures du matin

ACTE DE DÉCÈS de Rosalie Heloise Fournier veuve de
Joseph Fournier
 le jeu d'heur à huit heures du matin, profession
 d' aucune âgé de soixante sept ans né à La Gacelle
 département d' La Gacelle domicilié à La Gacelle
 fil de par moi Jean et Prune d. La Gacelle
 et de Maur Joseph Marie Fournier son épouse
 cultivateur, Domicilié à La Gacelle (sans)

Sur la déclaration à moi faite par Musson Joseph d. La Gacelle
 âgé de vingt cinq ans, profession d. musson domicilié à La Gacelle
 qui a dit être adjudant ambulant d' _____ et par Joseph
 âgé de soixante sept ans, profession d. musson
 domicilié à La Gacelle qui a dit être adjudant ambulant d' _____
 Et ont les déclarants, signé
 Constaté, suivant la loi par moi Joseph Fournier adjoint délégué
par M. Musson le jeu d'heur d. La Gacelle
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.